

OPERA

Locataires cherchent logement décent

— Quatorze locataires de l'hôtel Mascotte, situé rue Molière (1^{er}), ont saisi hier la justice en référé. A la suite de l'incendie qui a touché leur lieu de résidence, dans la nuit du 20 au 21 mai derniers, le maire de Marseille a pris un arrêté de péril. Relogés dans un autre hôtel, ils en ont ensuite été chassés le 1^{er} juin. Depuis, ils sont hébergés dans un centre social de La Batarelle (14^e), où ils dorment sur un lit de camp. Leur avocate, M^{me} Bourglan, demande la condamnation de Dominique Sposito, l'exploitant de l'hôtel Mascotte, à leur trouver un hébergement décent sous astreinte de 100 € par jour. Le tribunal d'instance, présidé par Julie Gay, rendra sa décision le 16 juin.

Photo Sophie SPITERI

